



Depot de bilan d'un magasin de fleurs

Par **Nath**, le **17/12/2010** à **16:27**

Bonjour,

Je viens de déposer le bilan de mon magasin de fleurs. Lors mon rendez-vous avec le liquidateur, elle a constaté que je m'étais faite arnaquée sur la valeur du fond de commerce et que le bail prévoyait que je règle à titre personnel les loyers non réglés durant la non occupation des lieux jusqu'à la vente par la liquidatrice.

Depuis plusieurs mois je suis sans revenus, et risque de me trouver SDF car seule et sans soutien matériel. Je ne connaissais pas grand chose aux affaires car je n'ai pas fait d'études, CAP FLEURISTE.

Existe-t-il une solution pour me défendre et prouver l'arnaque?

Merci d'avance.

Nath

Par **mimi493**, le **17/12/2010** à **21:41**

Voir un avocat pour qu'il relise tous les documents et voir s'il y a matière à agir